



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le **24 AOUT 2018**

NOTE DE SERVICE

Le Directeur Général

N° 2818 /DGDDI/DLRI

A tous

- DIRECTEURS TECHNIQUES CENTRAUX
- DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX
- CHEFS SERVICES CENTRAUX
- CHEFS SERVICES D'INTERVENTION RAPIDE
- RECEVEURS
- CHEFS DES OPERATIONS COMMERCIALES
- INSPECTEURS
- CHEFS DE BRIGADE
- CHEFS DE POSTE

Objet : Renforcement du contrôle du dédouanement des véhicules automobiles.

Référence : NDS n° 0374/DGDDI/DAR du 16 mars 2001.

Il m'est revenu, nonobstant les directives reprises par la Note de service visée sous référence, des cas de sous évaluation pour le dédouanement des véhicules automobiles immatriculés hors du territoire douanier et importés en République du Bénin.

Par la présente, je voudrais rappeler à tous les responsables d'unités à divers niveaux, l'importance que constituent les ressources provenant de l'importation des véhicules pour le budget de l'Etat.

En conséquence, je voudrais vous inviter à une meilleure prise en charge des dossiers de dédouanement des véhicules en vue de préserver les intérêts du Trésor Public.

.../...

Par ailleurs, les Chefs Service d'Intervention Rapide sont instruits pour intensifier les contrôles sur toute l'étendue du territoire national.

Je vous invite en conséquence, à l'exécution correcte et sans faille des instructions de la présente note de service qui doit être largement commentée à tous les agents et transcrite au registre d'ordre.

Il me sera rendu compte diligemment de toutes difficultés d'application de la présente Note.



REPUBLICQUE DU BENIN
LE DIRECTEUR
Charles Inoussa SACCA BOCO.-

COPIE:
- MEF

« A T C R »

